

Bouger est un droit, pas un délit !

François Thonier fut condamné, le 4 novembre 2004, à 2 mois de prison ferme et à payer 1570 euros (amende + dommages et intérêts). La condamnation est définitive.

Il risque une nouvelle peine de prison ferme à Poitiers, en appel, le 3 février.

Son crime : Il est RMIste. Résidant actuellement en Ariège, il rend visite à sa famille et à ses amis à Nantes et à Bordeaux sans payer le train...

Chômeurs, précaires, intérimaires, travailleuses pauvres, sans-papiers, comme tout être humain nous avons besoin et envie de nous déplacer : pour travailler, pour trouver du boulot, pour voir la mer ou sa grand-mère, pour se soigner ...

Depuis novembre 2001, le simple fait de se déplacer sans billet dans les transports en commun (trains grandes lignes et banlieue mais aussi bus, métro, tram) expose les plus pauvres d'entre nous à des peines de prison qui peuvent aller jusqu'à 6 mois ferme et à 7500 euros d'amende.

La « loi de sécurité quotidienne » dite LSQ, votée sous le gouvernement Jospin le 31 octobre 2001 a valu à des centaines de voyageurs sans billet des peines de prison ferme et des amendes exorbitantes (à

Paris, 1406 condamnations sur plainte de la SNCF, chiffres SNCF nov. 2004 ; à Lyon, 2 condamnations à 2 mois ferme -dont un invalide à 80%-, 3 condamnations à la prison avec sursis sur plainte de la Société Lyonnaise de Transport en Commun, chiffres SLTC, nov. 2004).

Les condamné-e-s sont, dans l'écrasante majorité, des pauvres : SDF, jeunes sans revenu, RMIstes, sans-papiers, demandeurs d'asile ... qui n'ont de toute façon pas les moyens de payer leurs déplacements.

Là où les réductions tarifaires (voire la gratuité) existent, elles ne permettent de se déplacer qu'à l'intérieur d'une même région.

Quelle que soit notre situation au regard de l'emploi et du revenu, nous nous engageons à être solidaires en actes avec toutes les personnes qui sont traînées devant les tribunaux et à lutter jusqu'à l'abrogation de la loi de sécurité quotidienne.

Nous déclarons publiquement que nous continuerons à nous déplacer gratuitement à chaque fois que nous en aurons besoin. Nous assumons totalement d'avoir pris le train, le bus, le métro sans payer.

Envoyez vos signatures (avec vos noms et adresses) à : AC! Nantes (comité de soutien à François Thonier) 21 allée Baco, 44000 Nantes ou à soutien.ft@free.fr ou signez l'appel en ligne sur le site d'AC! à <http://www.ac.eu.org>

Nom – prénom	Adresse	Signature

Le 3 février, jour du procès de François Thonier à Poitiers, un co-voiturage sera organisé au départ de Nantes pour Poitiers.

Pour inscription ou plus d'informations prendre contact avec AC! Nantes 21, allée Baco – 44000 Nantes ☎ 02.40.89.51.99

Comité de soutien à François Thonier : AC! Nantes – Les Alternatifs – CNCDSPDL - CIP LA (Coordination des Intermittents et Précaires de Loire-Atlantique) -CNT – EMANCIPATION 44 – GASPROM ASTI de Nantes – LCR44 – Ligue des Droits de l'Homme - SCALP-No PASARAN ! et des Individu-e-s ...liste en cours